

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2016

AVIS DE CONVOCATION
POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTMAGNY

Aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le maire, Jean-Guy Desrosiers, me donne instruction de convoquer une séance extraordinaire du Conseil municipal, laquelle sera tenue le 22 février 2016, à 16 h 30, à l'hôtel de ville.

Seuls les sujets ci-après indiqués seront discutés.

2016-098

Autorisation de demandes de soumissions – Requalification de l'ancien hôtel de ville

2016-099

Approbation du plan d'intervention révisé pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la Ville de Montmagny

Période de questions

Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce dix-neuvième jour du mois de février deux mille seize.

(Signée) Sandra Stéphanie Clavet, avocate
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance extraordinaire du conseil municipal du 22 février 2016 devant se tenir à 16 h 30 ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

- à M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau; le 19 février 2016 à 13 heures.
- et aux conseillers M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le 19 février 2016 à 13 heures.

Les membres du Conseil ont signé à cet effet, dans les délais prescrits par la loi, une déclaration attestant de la signification de l'avis de convocation.

(Signée) : Sylvie Prévèreau

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2016

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le 22 février 2016, à 16 h 30.

SONT PRÉSENTS :

M. le maire suppléant Rémy Langevin, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Michel Mercier et M. Marc Laurin, formant quorum sous la présidence du maire suppléant. La greffière M^e Sandra Stéphanie Clavet et le directeur général M^e Félix Michaud sont également présents.

SONT ABSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers et M. Yves Gendreau

2016-098

**AUTORISATION DE DEMANDES DE SOUMISSIONS -
REQUALIFICATION DE L'ANCIEN HÔTEL DE VILLE**

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à demander des soumissions pour l'exécution de travaux de désamiantage et de démolition sélective de l'ancien hôtel de ville dans le cadre du projet de requalification de ce bâtiment et de ses espaces publics.

2. De nommer, conformément à la politique de gestion contractuelle, la greffière et l'assistante-greffière comme responsables en octroi du contrat qui pourront fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant ces différentes procédures d'appel d'offres.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-099

**APPROBATION DU PLAN D'INTERVENTION RÉVISÉ POUR LE
RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET
DES CHAUSSÉES DE LA VILLE DE MONTMAGNY**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec demande à toutes les municipalités de déposer un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées selon les modalités prévues au *Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées*;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a conséquemment déposé un tel plan d'intervention, lequel était daté du 14 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que ce plan d'intervention a dû être révisé pour tenir compte des commentaires de l'analyste du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de cette première révision du plan d'intervention;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter le plan d'intervention révisé pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées (révision # 1), daté du 18 février 2016 et signé par M. Louis Létourneau, ingénieur et coordonnateur aux infrastructures, démontrant les priorités de remplacement et d'entretien des infrastructures municipales de la Ville de Montmagny et d'autoriser son dépôt pour approbation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au coordonnateur aux infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

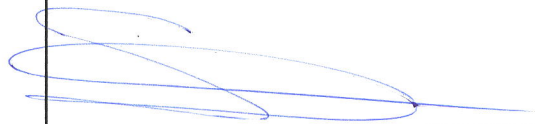
Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

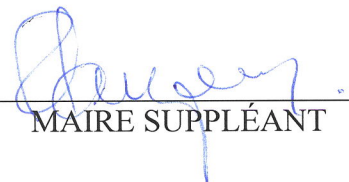
Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance extraordinaire du 22 février 2016 est levée à 16 h 40.

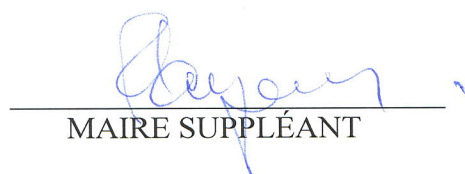


GREFFIÈRE



MAIRE SUPPLÉANT

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016.



MAIRE SUPPLÉANT

